



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 10 avril 2025	Délibération n° 2025-04-10/08 Direction des sports
--	---

Le 10 avril 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 04/04/2025

ETAIENT PRESENTS (29) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Mainati, Francine, Studzinska, Delaroche, Heubert, Bekare, Amédéo, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (04) :

M. Zontone à M. Thevenot, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Mebrek à Mme Jason, M. Corceiro à M. Delaroche

ABSENTS EXCUSES (0) :

ABSENTS (0) :

SECRETARE : MME JASON

OBJET : Création d'un règlement intérieur pour le Forum des associations

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le nécessité de faire respecter la réglementation en matière de « Sécurité-Incendie » et de détailler le fonctionnement du Forum des associations pour toutes les associations,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un règlement intérieur pour le Forum des associations,

VU le projet de règlement ci-annexé,

VU l'avis de la Commission des Sports en date du 25 mars 2025,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250418-DEL2025041008-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2025

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Jason,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE la création et les termes du règlement intérieur pour le Forum des associations, ci-annexé,

DECIDE l'adoption du règlement intérieur pour le Forum des associations,

DIT que les dispositions dudit règlement entrent en vigueur à partir du rendu exécutoire de la présente délibération.

Le secrétaire



Anne JASON
Maire d'Orléans

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO
Maire d'Orléans

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **18 AVR. 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **18 AVR. 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **18 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250418-DEL2025041008-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2025